



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2023-01-07

DECISION DU MAIRE

**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT DE LA CAF POUR LES TROIS CRECHES
MUNICIPALES**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer un avenant n°2021-01 à la convention d'objectifs et de financement de la CAF afin d'y intégrer les changements concernant la Prestation de Service Unique et le taux de ressortissants du régime général.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence. Cet avenant concerne les changements en matière de Prestation de Service Unique. Le taux de ressortissants du régime général est fixé à 93.5% en taux fixe. Le reste sera pris en charge par la MSA ou les autres régimes.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 27/01/2023

Le Maire,

D. SPAGNOU